

Le parlement européen donne son feu vert au transfert des données vers les USA



Le [Parlement européen vient de donner son feu vert](#) à l'accord entre les États-Unis et l'Union européenne pour que les compagnies aériennes européennes procèdent à un transfert **SYSTÉMATIQUE** aux autorités américaines des données des passagers aériens se rendant aux États-Unis.

L'ambassadeur américain auprès de l'Union européenne, William Kennard, a publié aussitôt un communiqué pour « applaudir » à cet accord « qui va permettre de garantir la sécurité des voyageurs dans le cadre de la lutte anti-terroriste. »

COMMENTAIRES

Cet accord très controversé avait été adopté le 13 décembre dernier par les ministres européens de l'intérieur et devait obtenir l'aval du Parlement européen.

Le « contrôleur européen des données », le néerlandais Peter Hustinx, qui joue au sein de l'UE un peu le même rôle que la CNIL en France (avec le même manque de pouvoir...), avait émis de vives réserves, de même que quelques eurodéputés, notamment l'Allemand Jan Philipp Albrecht (Verts) qui avait dénoncé que « cet accord n'aborde pas la question des droits fondamentaux soulevée à plusieurs reprises par le Parlement européen et divers tribunaux européens ».

Comme d'habitude dans les institutions européennes, ces protestations isolées n'ont pas empêché les autorités de Washington de parvenir à leurs fins.

Les compagnies aériennes européennes devront donc désormais transmettre systématiquement aux autorités policières américaines les données qu'elles détiennent sur les passagers aériens, notamment, mais pas seulement, les numéros de carte de crédit des passagers.

Toutes ces informations seront transférées au « Département américain de la sécurité intérieure », qui les traitera à des fins de « lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière ».

A moins que l'accord final ait été modifié en dernière minute (ce que la dépêche du jour ne précise pas), cet accord prévoit une durée de rétention de 15 ans « pour faits de terrorisme » et 10 ans « pour les autres crimes graves », ces données restant dans les deux cas dans une base active pendant 5 ans, puis dans une base dormante (rendue anonyme) à l'issue de laquelle toutes les données seront, paraît-il, « effacées ».

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
Concrètement, on ne voit pas très bien ce que signifie le fait de « conserver des données pendant 15 ans pour faits de terrorisme »... Probablement cela signifie simplement que toutes les données de tous les passagers pourront être stockées pendant 15 ans....

CONCLUSION

En attendant plus de précisions sur les tenants et aboutissants de cet accord, le vote du Parlement européen de ce jour marque une nouvelle étape dans l'asservissement complet des nations d'Europe à l'empire américain et dans l'édification d'une société de surveillance policière digne de George Orwell.



Les pays d'Europe, qui ont inventé la démocratie (Grèce antique), l'habeas corpus (Grande Bretagne médiévale) et la Déclaration des droits de l'homme (France, 1789), sont bel et bien en train de devenir des dictatures sous domination étrangère. Ils perdent jusqu'à leur libre arbitre en matière de collecte et de transmission à une puissance étrangère de millions d'informations sur des millions de gens.

Je rappelle que je fus, hélas, le seul candidat à avoir attiré l'attention de mes concitoyens, [dans mon programme présidentiel](#). (page 11 en particuliers) sur cette dérive extraordinairement inquiétante des sociétés européennes.

Cette nouvelle décision des institutions de l'UE constitue une énième preuve de l'urgence qu'il y a à ce que la France sorte de cette nouvelle "prison des peuples" qui se met en place, afin de rétablir nos libertés publiques et notre démocratie.